

Réunion ordinaire
Vendredi 26 mars 2021

L'an deux mil **vingt et un**, le **vendredi 26 mars**, le Conseil Municipal de la Commune de BAUGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20h00 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DARCY Jean-Claude, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/03/2021

Date d'affichage: 19/03/2021

Présents: M DARCY MMES ET MM MORIN GAMBÉ D'HEYGERE DEVANNEAUX DESAUNAY PETIT JOSSEAUX DENAUW

Absents excusés : M VAN HOUTEGHEM a donné pouvoir à Mme JOSSEAUX M. PIAT

Absents:

Madame D'HEYGERE a été élue secrétaire

Approbation et signature du compte rendu du précédent conseil.

Point sur les travaux effectués et à venir :

Monsieur le maire fait un rappel des travaux effectués au cours du mandat précédent :

_ « Enfouissement des Réseaux secs et mise en œuvre de la fibre » pour un montant total de 432 820,00€ subventionnés par le SEZEO à hauteur de 100 803,50€ et de 12 292,03€ par la société ORANGE

puis dans un second temps :

_ « Mise aux normes PMR des trottoirs » pour un cout total de 398 354,00€ subventionnés à hauteur de 67 500,00€ au titre de la DETR (l'Etat) et de 138 140,00€ par le Département

et enfin :

_ « Réfection de la chaussée de la rue Saint Médard en bitume » en partie à la charge de la Communauté de Communes du Pays des Sources et de la Commune de Baugy pour un reste à charge de 35 969,00€.

L'exercice 2021 sera donc en partie consacré à des dépenses plus modestes et au remboursement d'un emprunt court terme de 290 000,00€ financé par les subventions et le retour de la TVA.

Monsieur le Maire présente ensuite les propositions de la commission des travaux:

Les travaux de voiries seront accompagnés cette année par la modification du sens de circulation de certaines rues du village et la mise en place de nouveaux panneaux de signalisation sera poursuivie.

_ La rue du Jeu d'Arc sera mise en sens unique Baugy vers Monchy pour diminuer le passage des véhicules aux heures d'entrée à l'école maternelle et sécuriser ainsi le déplacement des parents et de leurs petits dans le village.

Proposition mise au vote : pour 7 abstentions 2 contre 0.

_ la cavée Castelain sera mise en sens interdit sauf riverains des deux côtés pour y empêcher au maximum la circulation de véhicules de fort empiètement et ainsi éviter si possible la dégradation de la cavée Castelain et de la rue St Médard, bordures de trottoirs abimées, tampons et avaloirs dégradés.

Proposition mise au vote : pour 9 abstentions 0 contre 0.

_ la rue de l'Eglise sera mise en sens interdit depuis la rue de la Belle Croix sur environ 200m, jusqu'à la ruelle des Cours pour les mêmes raisons.

Proposition mise au vote : pour 6 abstentions 3 contre 0.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a négocié avec la société EUROVIA qu'il soit restitué à la commune le fraisat routier obtenu avant la réfection en bitume de la chaussée. Ce fraisat sera utilisé pour la création de places de parking rue Saint Médard sur le trottoir face à l'habitation de M. Claye et la réparation des trottoirs de la rue de Compiègne. Ces travaux ont fait l'objet d'un devis par l'entreprise BS Paysage pour un montant de 3 432,00€. L'entretien des espaces verts du village a été renouvelé par contrat auprès de la même entreprise pour un montant de 6251€. Un crédit de 5000€ sera prévu au budget pour finaliser les travaux de signalisation. Une somme de 15 000€, pour couvrir l'ensemble de ces travaux, devra être inscrite au compte 615231 « Voirie ».

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition d'une première parcelle de marais de près de 2 ha pour 8000€ subventionnée à 80% par l'agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre de « la gestion de territoires à enjeux environnementaux relatifs à la préservation et l'amélioration de la qualité de la ressource en eau, et à la préservation de la biodiversité. »

Cette année, toujours dans le cadre de « la gestion de territoires à enjeux environnementaux relatifs à la préservation et l'amélioration de la qualité de la ressource en eau, et à la préservation de la biodiversité. », cette opération pourrait être renouvelée pour l'acquisition de plusieurs autres parcelles dont les propriétaires cherchent à

se défaire au profit de la Commune. L'agence de l'eau sera à nouveau sollicitée et les acquisitions ne se feront qu'après obtention de subventions. Un crédit de 7000€ sera inscrit au compte 2117 « Bois, Forêts » et 3000€ au compte 6227 « Frais d'actes, de contentieux »

Suite à la visite d'un personnel de la trésorerie, « conseiller auprès des élus », il a été envisagé la restauration des vitraux de l'Eglise avant leur remise en place. Des devis seront sollicités auprès d'artisans vitraillistes, une demande de subventions sera adressée au Département, à la DRAC et une recherche de mécénat devra être faite auprès du Crédit Agricole d'Ile de France. Ces démarches entreprises cette année feront l'objet d'une inscription budgétaire dans le prochain exercice.

Ce « conseiller auprès des élus » a invité Monsieur le Maire à créditer le compte 022 « Dépenses imprévues » qui « permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante. » 10 000€ seront donc affectés à ce compte.

Questions diverses :

Hangar en ruine ruelle des Cours.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une réclamation concernant le hangar situé ruelle des Cours. Un administré s'est plaint, suite aux fortes rafales de vent de la mi-mars, du risque encouru par lui et sa famille, craignant de voir ce hangar en ruine, s'effondrer, blessant au passage un habitant de la ruelle des Cours. Un courrier recommandé a été adressé à son propriétaire. Si ce courrier reste sans effet, une procédure de « péril imminent » sera engagée contre son propriétaire.

Arbres dangereux cavée Castelain

Monsieur Petit fait remarquer à Monsieur le Maire que certains arbres de la cavée Castelain présentent un risque pour les habitants qui empruntent cette voie.

Monsieur le Maire s'engage à faire le nécessaire et prendre en charge l'élagage ou l'abattage des arbres appartenant à la commune et qui pourraient présenter un danger quelconque.

Urbanisme :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la Loi ALUR a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales en vue de transférer automatiquement aux Communautés de Communes la compétence relative à l'élaboration et la gestion des PLU ou des documents d'urbanisme en tenant lieu.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil décident de confier cette compétence à la Communauté de Communes.

Subvention A.P.E. Collège de la Vallée du Matz

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande subvention a été adressée à la Commune par l' A.P.E. Collège de la Vallée du Matz.

Le conseil décide de reconduire la subvention de 50€ accordée les années précédentes.

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS*

***(en caractères gras)**

DARCY

MORIN

GAMBÉ

D'HEYGERE

DEVANNEAUX

DESAUNAY

PETIT

VAN HOUTEGHEM

JOSSEAUX

PIAT

DENAUW